

Michel BOBIN  
Commissaire Enquêteur  
20 Avenue Robert Schuman  
86240 Ligugé

Mairie de Neuville-de-Poitou  
18 MARS 2021  
Service urbanisme

## ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet d'aliénation d'une partie du  
chemin rural « Sentier du Clos du Béтин »  
sur le territoire de la commune de  
Neuville de Poitou

### RAPPORT D'ENQUÊTE

Le Conseil Municipal de la commune de Neuville de Poitou (86170) a décidé, dans ses délibérations du 25 septembre 2020, d'aliéner une partie du chemin rural « Sentier du Clos Béтин » en vue de le céder au profit de la Communauté de Communes du Haut Poitou, maître d'ouvrage dans l'implantation de la nouvelle gendarmerie sur les parcelles N°CD 41,42,43 et 116 où est situé cette partie du chemin rural (cadastré CD 129).

Il décidait, conformément à la procédure d'aliénation des chemins ruraux prévue par l'Article L 161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, de procéder à une enquête publique préalable à ce projet.

## I LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE

L'Arrêté Municipal N° 21/2021 en date du 12 janvier 2021 de Madame le Maire de Neuville de Poitou a prescrit l'ouverture d'une Enquête Publique relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural « Sentier du Clos du Béтин » sur le territoire de la commune de Neuville de Poitou

MB

Cet arrêté fixe la nature, les objectifs, la durée de l'enquête publique du lundi 15 février au jeudi 4 mars 2021 aux heures et jours d'ouverture de la mairie de Neuville de Poitou, les conditions et siège de l'enquête.

Il désigne le nom et jours de présence du Commissaire Enquêteur en l'espèce Mr BOBIN Michel.

Cet arrêté indique que le Dossier et les pièces qui l'accompagnent, ainsi que le Registre d'Enquête, seront déposés à la mairie de Neuville de Poitou où toute personne physique ou morale pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

L'information liée à la publicité s'est traduite par un avis :

► l'avis d'enquête publique (arrêté du maire) a été affiché en mairie et sur le site au moins 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de cette enquête.

Le Dossier de l'enquête publique dématérialisé a également été disponible durant l'enquête publique, sur le site « internet » de la commune de Neuville de Poitou : [urbanisme@neuvilledepoitou.fr](mailto:urbanisme@neuvilledepoitou.fr)

► publié à la rubrique « annonces légales » des 2 journaux régionaux la NR et Centre Presse le 30 janvier 2021 et rappelé le 20 février 2021.

Les attestations de parution font partie du Dossier en « Annexes ».

Le Dossier coté et paraphé par le commissaire enquêteur, comprend les pièces suivantes :

- Procédure d'aliénation d'un chemin rural
- Le Plan de situation
- La Notice explicative du projet
- Le Plan Parcellaire
- Les Annexes : la délibération du conseil municipal, l'Arrêté de Madame le Maire portant organisation de l'enquête publique, l'Etat Parcellaire, le dossier géomètre, les attestations de parution dans la presse régionale et le Certificat d'Affichage.

Le Registre d'Enquête, formé de 16 pages cotées et paraphées par le commissaire enquêteur, a été ouvert le 15 février 2021 et clos le 4 mars 2021 par ce dernier. Il a été tenu à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête publique.

AB

## II LE PROJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le conseil municipal de la commune de Neuville de Poitou a décidé l'aliénation d'une partie du chemin rural « Sentier du Clos du Bétin » car elle se trouve dans l'emprise du projet de construction de la nouvelle gendarmerie (bâtiments administratifs et logements) dont le porteur de projet est la Communauté de Communes du Haut Poitou.

Cette partie du chemin rural, cadastrée N°CD129 d'une superficie de 2a 52ca, se trouve même en plein milieu de l'emprise du projet, entre les parcelles N°CD 41, 42, 43 et 116. Sa fonction de liaison entre la rue du Bétin et le Sentier du Clos du Bétin n'a plus lieu d'être.

Donc pour régulariser la situation, l'aliénation de cette partie du chemin rural « sentier du Clos du Bétin » est la seule possibilité pour permettre à la Communauté de Communes du Haut Poitou de procéder à l'implantation de la nouvelle gendarmerie de Neuville de Poitou.

Cette partie du sentier sera rétablie dans le cadre du parc paysager situé sur la parcelle cadastrée N°CD 113.

## III LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'Enquête Publique s'est déroulée comme prévu dans l'Arrêté de Madame le Maire de Neuville de Poitou du 15 février au 4 mars 2021.

Le Commissaire Enquêteur a tenu 2 permanences en mairie de Neuville de Poitou les :

Lundi 15 février 2021 de 14h00 à 17h00

Jeudi 4 mars 2021 de 14h00 à 17h00

Aucune observation n'a été inscrite sur le Registre d'Enquête et aucune lettre n'a été adressée au Commissaire Enquêteur en mairie de Neuville de Poitou

### Avis du Commissaire Enquêteur

L'absence d'observation sur le Registre d'Enquête atteste de l'adhésion des « neuvillois » au projet de la construction de la nouvelle gendarmerie et les habitants, par le remplacement de cette partie du chemin rural à proximité, ne subiront aucune nuisance dans leurs itinéraires de promenade.

Ligugé le 17/03/2021

Le Commissaire Enquêteur

Michel BOBIN



**Michel BOBIN**  
**Commissaire Enquêteur**  
**20 Avenue Robert Schuman**  
**86240 Ligugé**

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

**sur le projet d'aliénation d'une partie du  
chemin rural « Sentier du Clos du Bétin »  
sur le territoire de la commune de  
Neuville de Poitou**

### **CONCLUSIONS ET AVIS**

L'Enquête Publique s'est déroulée dans les formes, conditions et délais prévus dans l'Arrêté Municipal. La publicité, la documentation présentées ont permis une bonne information locale et une appréciation accessible du projet et de la portée de l'opération.

Aucune observation n'a été inscrite sur le Registre d'Enquête. Aucune lettre n'a été adressée au Commissaire Enquêteur à la mairie de Neuville de Poitou .

En vertu de l'Article 161-10 du Code Rural de de la Pêche Maritime, le conseil municipal de Neuville de Poitou, ayant constaté qu'une partie du chemin rural « Sentier du Clos du Bétin » se situait sur l'emprise de la future construction de la gendarmerie de la commune, a décidé l'aliénation de cette partie du chemin rural cité ci-dessus après enquête publique.

Cette partie du chemin rural reliait la rue du Bétin au principal chemin rural « Sentier du Bétin ».

AB

Le projet de construction de la nouvelle gendarmerie (bâtiments administratifs et logements), géré par la Communauté de Communes du Haut Poitou, était handicapé par la présence de cette partie du chemin rural en plain milieu de l'emprise du projet.

De ce fait l'aliénation de cette partie du chemin rural devenait la seule solution afin que cette bande de terre (2a + 52ca), cadastrée N°CD 129, devienne la propriété de la Communauté de Communes du Haut Poitou dans le cadre de la construction ci-avant mentionnée.

De plus la suppression de cette partie du chemin rural sera compensée par la création d'un nouveau chemin rural, de surface identique, permettant l'accès au parc paysager du Clos du Bétin à partir du Sentier du Clos du Bétin.

Ainsi l'accessibilité au parc paysager sera préservée et n'engendrera aucune difficulté pour les promeneurs et visiteurs du parc.

L'aliénation de cette partie du chemin rural apparaît comme la meilleure solution pour permettre la réalisation du projet de la Communauté de Communes du Haut Poitou.

Le Commissaire Enquêteur émet un « **AVIS FAVORABLE** » au projet d'aliénation sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural « Sentier du Clos du Bétin » sur le territoire de la commune de Neuville de Poitou

Ligugé le 17 mars 2021

Le Commissaire Enquêteur

Michel BOBIN

